

Les inégalités du système de retraite actuel



42 régimes avec des règles différentes organisés par profession et par statut :
plus de **3** régimes en moyenne par Français.

Pour un même métier, des âges de départs différents

57 ans

Âge légal de départ à la retraite pour un responsable administratif à la SNCF
L'âge réel de départ à la retraite est de 58 ans et 2 mois en 2018.

62 ans

Âge légal de départ à la retraite pour responsable administratif salarié (hors régime spécial)
L'âge réel de départ à la retraite est de 63,4 ans au régime général (hors départs anticipés) en 2018.

A métier identique, une prise en compte de la pénibilité différente

52 ans

Âge légal de départ à la retraite pour un conducteur de métro à la RATP

62 ans

Âge légal de départ à la retraite pour un conducteur de métro à Lyon

Un montant de retraite différent lié uniquement au changement de statut

Exemple : Yves et Paolo ont tous les deux travaillé 41,5 années et ont eu la même rémunération du SMIC à 1,5 SMIC en fin de carrière.

Yves



Salarié dans le privé
21 années



Salarié dans la fonction publique
20,5 années



1151€ de retraite mensuelle

Paolo



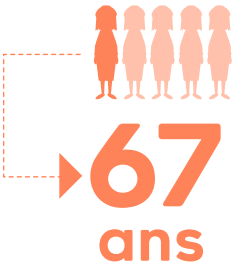
Salarié dans la fonction publique
21 années



Salarié dans le privé
20,5 années



1074€ de retraite mensuelle



Aujourd'hui, **1 femme** du 5 doit atteindre cet âge pour toucher **100 % de sa retraite** contre 1 homme sur 10.

La pension moyenne des femmes retraitées est inférieure de

42%

à celle des hommes,



alors que l'écart de salaire est de **23,8%**.



Le calcul actuel de la retraite sur les «**25 meilleures années**» ou sur les **6 derniers mois** amplifie les inégalités du monde du travail.

Une personne née en 1963 et qui a commencé à travailler à 22 ans doit valider 168 trimestres, soit 42 ans. Si elle part à 62 ans, elle verra sa **pension réduite de 15%** dans le système actuel.

Dans le projet de système universel, cette baisse sera de **10%**.



Aujourd'hui, il existe **13 dispositifs** de pension de réversion avec des conditions et des calculs différents qui permettent ou non de bénéficier d'une réversion en cas de décès du conjoint.

Une prise en compte inégale de la naissance d'un enfant :

1 enfant pour une salariée du privé :

1 enfant pour une fonctionnaire :

8

trimestres comptabilisés pour sa retraite



2

trimestres comptabilisés pour sa retraite

90% des Français jugent le système actuel fragile et **85%** inégalitaire
(IFOP pour Fondapol octobre 2018)